

Ville de Denain

DECISION N°2024-149/AP du 06/08/2024
Pole Famille, Loisirs et Vie culturelle

OBJET :
Manifestation Culturelle

Le Maire,

« Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission vie culturelle, patrimoine, événementiel,»

DECIDE

Article 1 :

La ville de Denain accueillera en résidence au sein de l'école d'arts plastiques de Denain, 98 rue de Villars – 59220 Denain, l'Artiste-Auteur David Josselyn dans le cadre du programme « Archipel » de résidence de recherche et création soutenu par la DRAC Haut-de-France et le département du Pas-de-Calais durant 14 semaines non consécutives réparties sur la période du 8 octobre 2024 au 15 février 2025.

Article 2 : En dehors de la mise à disposition des locaux et ateliers de l'école d'arts plastiques, aucune autre charge financière ne sera à supporter par la commune.

Article 3 : Présentation publique par l'Artiste-Auteur du fonctionnement de la résidence et de son travail artistique.

Article 4 : Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de cette manifestation seront signés par mes soins.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

A Denain, le 6 Août 2024.

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission

Affiché le

